

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf février, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de Monsieur HEUZE Jacky, Maire.

Date de la convocation : le 01 février 2021.

Etaient présents : M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre.

Mme TOURTELIER Pauline arrivée à 19h, question 8.

Excusé : M. DEL MORAL Jean-Pierre, pouvoir à M. COUTURIER Gérard.

Secrétaire de séance : Mme PESTEL Delphine.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 est accepté, à l'unanimité.

QUESTION 2021-01

DINAN AGGLOMERATION PACTE DE GOUVERNANCE

Considérant que Monsieur le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de pacte afin d'émettre un avis,

Considérant que le projet de pacte a été transmis le 08 janvier 2020,

Considérant que le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées) et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement,

Considérant que le pacte de gouvernance de Dinan agglomération a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux relations entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-058 en date du 27 juillet 2020, approuvant le principe d'un pacte de gouvernance,

Vu le projet de pacte de gouvernance,

Il vous est proposé d'émettre un avis **favorable** au projet de pacte de gouvernance.

Ont émis un avis favorable : M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

QUESTION 2021-02

RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2021 ECOLE DES ACACIAS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération prise le 23 janvier 2018 le conseil municipal avait décidé du retour à la semaine de 4 jours, une dérogation du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse avait été obtenue à compter de la rentrée 2018, à savoir :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30.

Par courrier du 16 décembre 2020 la Direction des services départementaux de l'éducation nationale nous a fait savoir qu'il y a lieu de constituer un nouveau dossier.

Vote du conseil municipal sur la question du maintien à la semaine de 4 jours :

Ont voté pour le maintien de la semaine de 4 jours :

M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

Le conseil d'école doit prendre sa décision prochainement.

QUESTION 2021-03**ALSH PERISCOLAIRE DU MERCREDI ET DES VACANCES**

Monsieur le Maire propose l'application des tarifs suivants

Les horaires d'accueil **des mercredis et des vacances scolaires** sont de 7h00 à 19h00. (Pas d'accueil au mois d'août ni la 2ème semaine des vacances de Noël).

Tarifs pour l'A.L.S.H. Année 2021				
Catégorie	Quotient familial	Journée + repas	Demi- journée + repas	Demi-journée sans repas
A	De 0€ à 400€	7,00€	6,00€	3,50€
B	De 401 à 500€	8,50€	6,50€	4,00€
C	De 501€ à 650€	10,00€	7,00€	4,50€
D	De 651€ à 800€	11,50€	7,30€	4,80€
E	De 801€ à 1100€	12,50€	7,50€	5,00€
F	De 1101€ à 1300€	14,00€	8,00€	5,50€
G	De 1301€ à 1500€	15,50€	8,50€	6,00€
H	Plus de 1500€	17,00€	9,00€	6,50€

Tarifs hors commune :

Pour les familles qui ne sont pas domiciliées dans la commune, il est proposé d'appliquer :

- Une majoration de 1,50€ /demi-journée
- Une majoration de 3,00€ /journée

Ont voté pour l'application de ces tarifs, à compter du 06 janvier 2021 :

M. HEUZE Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard,
Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme LAVOUE Gwenaelle,
Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL
Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

Abstentions : Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, M. EGLIN Gérard.

COMMUNE DE BOBITAL-CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

QUESTION 2021-04

REORGANISATION DES SERVICES

Tableau actuel des effectifs :

1 secrétaire de mairie.....	35h
1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe.....	35h
1 adjoint technique.....	35h
1 adjoint technique principal 1 ^{ère} classe.....	30h15
1 agent spécialisé écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe.....	28h45
1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe.....	24h30
1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe.....	24h30

Des postes sont à supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.....29h30 (école et ALSH matin et soir) suite à une radiation des cadres pour invalidité
- 1 poste d'adjoint technique17h (ALSH matin et soir) suite à un départ en retraite au 01/01/2021
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe23h45 non mis en place
- 1 poste d'adjoint d'animation23h45 non mis en place

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique 32h45
- 1 poste d'adjoint technique 35h

Il propose de passer le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe de 24h30 à 35h.

Ont validé ce tableau des effectifs au 01 avril 2021 :

M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE AU 01 AVRIL 2021

1 secrétaire de mairie.....	35h
1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe.....	35h
1 adjoint technique.....	35h
1 poste d'adjoint technique	35h
1 poste d'adjoint technique	32h45
1 adjoint technique principal 1 ^{ère} classe.....	30h15
1 agent spécialisé écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe.....	28h45
1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe.....	24h30
1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe.....	35h

Ont validé ce tableau des effectifs au 01 avril 2021 :

M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

QUESTION 2021-05**REMISE EN ETAT DE LA FONTAINE PLACE DES GRANITIERS**

Deux devis sont présentés :

SAS LEROY pour la dépose et pose du couronnement du mur d'un montant de 6 300€ TTC.

AQUASSYS concernant le coffret pompe pour un montant de 3 734,66€ TTC.

La dépense sera inscrite en investissement au budget primitif.

Ont accepté ces devis :

M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, M. ACCOH Gaëtan, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

Abstentions : Mme ROUXEL Carole, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime.

Contre : Mme LE BAIL Emeline.

COMMUNE DE BOBITAL-CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

QUESTION 2021-06

ADMISSION EN NON VALEUR (cantine et garderie)

Monsieur le Maire, à la demande des services de la Trésorerie de DINAN propose la mise en non valeur de

65,80€ au titre de l'année 2015 (le montant était préalablement de 296,99€ mais des paiements sont intervenus). Le mandat sera fait à hauteur de 296,99€, la différence sera créditée automatiquement.

276,36€ au titre des années 2018, 2019

Total : 342,16€.

Ont voté pour la mise en non valeur :

M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

QUESTION 2021-07

COTISATION A L'AMF

Le montant de la cotisation s'élève à 191,07€ pour la part nationale et 214,36€ pour la part communale.

Total: 405,43€.

Ont validé ce montant :

M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre, M. DEL MORAL Jean-Pierre.

QUESTION 2021-08 (arrivée de Mme TOURTELIER Pauline)

PROJET INITIATIVES JEUNES

Le PIJ permet de soutenir, d'accompagner, d'encourager, de valoriser et de récompenser financièrement les projets des jeunes de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la mise en place du projet initiatives jeunes.

Le lancement se fera à la rentrée scolaire 2021-2022 (du fait de la conjoncture actuelle).

COMMUNE DE BOBITAL-CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

QUESTION 2021-09

SITE INTERNET

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide la maquette

Valide l'arborescence

Valide la répartition de la rédaction des articles

Valide la proposition du logo sur la base du carrier

QUESTION 2021-10

FESTIVAL ARMOR A SON 2021

A l'unanimité, le conseil municipal, émet un avis favorable sur la soirée du jeudi.

AFFAIRES DIVERSES

Postes informatique

Pour information, Monsieur le Maire fait savoir que l'équipement en postes informatique (2 à la mairie et 1 à l'école), s'est fait en location et non en acquisition.

Rentrée scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture d'une 6^{ème} classe à la rentrée scolaire.

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le mardi 16 mars.

La séance est levée à 20h.

Fait et délibéré et ont signé en séance les membres présents.

2021-01	2021-02	2021-03	2021-04	2021-05	2021-06	2021-07
2021-08	2021-09	2021-10				